

Ville de
Pont-Rouge



La Ville de Pont-Rouge se distingue par son dynamisme, son effervescence et son regard vers l'avenir.

Municipalité en pleine croissance, elle est forte d'une population de près de 10 000 citoyens. La Ville de Pont-Rouge possède un grand territoire municipal que se partagent les secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel. Les défis d'aménagement du territoire sont nombreux et stimulants!

CONSEILLER EN URBANISME (contrat d'un an en remplacement d'un congé de maternité)

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant directement du directeur général pendant le congé de maternité de la directrice de l'urbanisme, le titulaire du poste aura à :

- Gérer des projets urbains et d'aménagement du territoire;
- Planifier, localiser et évaluer des projets d'infrastructures et d'équipements (axes de transport, équipements collectifs, parcs, espaces verts et bleus);
- Élaborer des outils d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme, plans et règlements d'urbanisme);
- Interpréter et analyser les résultats obtenus lors de recherches, enquêtes et études des aspects sociaux, économiques, culturels, politiques, physiques et techniques du programme ou du projet proposé et établir les besoins selon les données obtenues;
- Élaborer et concevoir des plans du projet, le soumettre à un débat public et à la concertation des différents intervenants (groupes de citoyens, association de gens d'affaires, organismes divers, etc.);
- Appuyer ses collègues dans la préparation et la présentation des dossiers au comité consultatif d'urbanisme;
- Assurer le bon déroulement des travaux en respect avec les règles et les échéances;
- Faire un suivi et évaluer les interventions et proposer des ajustements, révisions et améliorations qui seront jugés nécessaires au développement du projet;
- Faire participer les citoyens et les promoteurs au développement durable et à l'embellissement de Pont-Rouge;
- Accompagner les projets de développement dans toutes les étapes de réalisation dans le respect de la réglementation et des lois.

APTITUDES NÉCESSAIRES

- Avoir de l'entregent et du leadership, être dynamique et orienté vers les résultats;
- Faire preuve d'écoute, de créativité, de diplomatie et de rigueur;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction;
- Personne organisée, autonome et débrouillarde;
- Personne engagée, solidaire, respectueuse, intègre et loyale;
- Bon jugement pour résoudre des problèmes d'aménagement;
- Sens des responsabilités pour gérer divers projets d'aménagement;
- Sens de l'organisation pour planifier son travail et les suivis des projets;
- Facilité de travailler en équipe;
- Connaissances en informatique.

QUALIFICATIONS

- Baccalauréat en urbanisme ou dans un domaine connexe;
- Maîtrise en urbanisme ou en aménagement du territoire (un atout);
- Excellente connaissance de la législation en urbanisme au Québec, des méthodes, pratiques et nouvelles tendances en aménagement du territoire;
- Au moins deux (2) années d'expérience pertinente à l'emploi, idéalement acquises dans le milieu municipal;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec (un atout);
- Permis de conduire classe 5 valide;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral;
- Bonne connaissance de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint), Internet et le courrier électronique.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste occasionnel (1 an) à temps complet (35 heures/semaine), régi par une politique de travail du personnel professionnel. La rémunération varie selon les compétences et l'expérience. De plus, la Ville offre une gamme d'avantages sociaux concurrentiels.

Ce poste est ouvert tant aux employés de la Ville de Pont-Rouge qu'aux personnes externes à l'organisation.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par courriel à l'attention de Mme Catherine Jobin : catherine.jobin@ville.pontrouge.qc.ca et ont **jusqu'à midi le mercredi 25 mai 2016** pour postuler. Les candidats devront inclure un exemplaire à jour de leur curriculum vitae et ajouter une lettre de présentation ou tout autre document pertinent en lien avec l'offre d'emploi. Les candidats devront indiquer en objet de leur courriel la mention : **Concours «conseiller en urbanisme - contrat d'un an»**.

Toute candidature incomplète ou reçue par courriel après l'heure et au jour fixés pour le délai de réception des candidatures sera refusée. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue. Nous vous remercions cependant de l'intérêt que vous portez à ce poste.

DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le contrat est d'une durée de 12 mois, soit de juillet 2016 à juillet 2017 ou selon entente lors de l'embauche. Les candidats sont invités à préciser leurs disponibilités dans leur lettre de présentation.

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture.